

COMMUNE DE VOID-VACON

SEANCE DU 21 avril 2011

L'an deux mil onze, le vingt et un avril à 20H30, le conseil d'Administration de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André JANNOT, Président

Conformément à la l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Monsieur JANNOT André, Monsieur GENTER Bernard, Madame SCHISLER Marie-Thérèse, Monsieur DEL MISSIER Pierre, Madame CHOISELLE Marie-Ange, Monsieur GRISVARD Joël, Madame BACHE Christine, Madame DAGUIER Jacqueline, Monsieur GAUCHER Alain, Monsieur PAUL Francis, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Madame ROCHON Sylvie, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice. Madame BOKSEBELD Virginie, arrivée à 21h00
Monsieur LANOIS Vincent, arrivé à 20h45

Absents: Monsieur FERRY Vincent et Monsieur CHRISTOPHE Jean-Pierre

Procuration: Madame SUDAN Nina à Monsieur GENTER Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame SCHISLER Marie-Thérèse a été élue **secrétaire**.

Date de convocation : 14 avril 2011

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars étant adopté, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

Ordre du jour :

- Bail commercial de la boucherie
- Validation du projet de la piste cyclable et piétonnière entre VOID et VACON et plan de financement prévisionnel
- Représentation au syndicat mixte Val sud Meuse
- Direction commune des écoles primaire et maternelle
- Programme des travaux forestiers 2011
- Vente de terrain à la SCI DE LA VALLEE
- Vote du taux des taxes locales
- Approbation des comptes de gestion (budget communal et budgets annexes) pour l'année 2010
- Vote des comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes pour l'année 2010
- Affectation des résultats
- Vote des budgets primitifs 2011 (budget communal et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prise en vertu de l'article L2122-22 du CGT
- Affaires diverses

N°1 : Objet : Approbation des comptes de gestion 2010, vote des comptes administratifs 2010 et des budgets primitifs 2011

Approbation des comptes de gestion 2010

Le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les divers comptes de gestion.

Vote des comptes administratifs 2010

Le Maire présente les comptes administratifs 2010 (budget communal et budgets annexes). Après que le Maire se soit retiré, le doyen d'âge, Monsieur Pierre DEL MISSIER, soumet au vote les divers comptes administratifs.

Après délibérations, sont adoptés à l'unanimité :

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt
- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif de la microzone

Vote des budgets primitifs 2011:

Le Maire présente les budgets 2011 (budget communal et budgets annexes) et les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Après délibération, sont adoptés à l'unanimité :

- le budget communal
- le budget de l'eau
- le budget de l'assainissement
- le budget de la forêt
- le budget du lotissement sous les Ormes
- le budget de la microzone

N°2 : Bail commercial de la boucherie

Le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008 de fixer le loyer mensuel du local commercial de la boucherie-charcuterie-traiteur à 420 euros TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau boucher, Monsieur CHARTON Stéphane, va reprendre l'activité de la boucherie-charcuterie-traiteur.

Le Maire propose d'exonérer pour une durée de trois mois le locataire du local commercial du paiement des loyers. Il commencerait de ce fait à s'acquitter du montant des loyers à partir du 01 juillet 2011 afin de lui permettre de recréer un fonds de commerce dans des conditions acceptables, l'établissement étant fermé depuis novembre 2010.

Après délibération le Conseil Municipal accepte que Monsieur CHARTON Stéphane, locataire du local commercial de la boucherie-charcuterie-traiteur soit exonéré durant 3 mois du paiement des loyers de celui-ci et commence ainsi le paiement des loyers à compter du 1^{er} juillet 2011.

N°3 : Validation du projet et du plan de financement prévisionnel de la piste cyclable et piétonnière entre Void et Vacon.

Le Maire présente le projet de création d'une piste cyclable et piétonnière (« voie verte ») dans le cadre d'un aménagement urbanistique pour relier VOID et VACON élaboré par le maître d'œuvre EURL CONCEPT VOIRIES

Le Maire précise que le GIP Objectif Meuse peut participer à hauteur de 30% dans le cadre de cette opération et que la Communauté de Communes peut verser une subvention d'un montant maximum de 39 000 euros et présente le plan de financement prévisionnel pour cette opération évaluée à 159 685,75 euros HT.

Dépenses	Montant HT	Ressources	Taux	Montant HT
Création d'une piste cyclable et piétonnière entre VOID et VACON	159 685,75	Aides publiques :		
		▪ GIP Objectif Meuse	30 %	47 905,73
		▪ Communauté de communes du canton de Void	24.42 %	39 000,00
		Autofinancement :	45.58 %	72 780,02
Total (Coût global de l'opération HT)	159 685,75	Total des recettes	100%	159 685,75

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de création d'une piste cyclable et piétonnière entre VOID et VACON
- Valide le plan de financement prévisionnel présenté
- sollicite l'aide financière du GIP Objectif Meuse à hauteur de 30% du montant des dépenses
- sollicite la Communauté de communes du Canton de Void pour un montant de 39 000 euros représentant 24,42% du coût total du projet

N°4 : Représentation au syndicat mixte Val Sud Meuse

Le Maire propose la candidature d'Alain GAUCHER en qualité de membre titulaire représentant la collectivité au Syndicat Mixte Val Sud Meuse, en accord avec Jean-Paul LHERITIER, qui de titulaire devient suppléant.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Alain GAUCHER en qualité de membre titulaire du Syndicat Mixte Val Sud Meuse, Jean-Paul LHERITIER devenant suppléant.

N°5 : Direction commune des écoles primaire et maternelle

Le Maire rappelle que l'Inspection de l'Education Nationale de Commercy a proposé la fusion des écoles maternelle et élémentaire, en soulignant que cette fusion, avec une direction commune, représente un intérêt pour la qualité du service de l'éducation :

- meilleur suivi des parcours d'apprentissage,
- meilleure mobilité interne des enseignants,
- un interlocuteur unique pour la Mairie,
- lien entre les différents cycles facilité,
- uniformisation du projet d'école, meilleure professionnalisation des directeurs.

Suite à cette proposition, il a été décidé d'engager une concertation avec l'équipe enseignante des deux écoles, ce qui a été fait lors d'une réunion organisée le 7 avril, et de réunir le 12 avril un conseil d'école extraordinaire.

De ces deux réunions et de cette phase concertation, il ressort qu'une fusion des deux écoles communales est susceptible d'engendrer plus d'inconvénients que d'avantages, compte tenu notamment de l'éloignement relatif des deux sites (200 mètres).

Les éléments défavorables à cette fusion exprimés par l'équipe enseignante et le conseil d'école extraordinaire portent entre autre sur les points suivants :

- le futur directeur devra gérer deux sites et il ne sera quasiment que sur un site, d'où difficultés pour gérer à distance certains problèmes et un éloignement du directeur pour les parents,
- risque de ne plus prendre en compte les spécificités de chaque site,
- des conseils d'écoles certes moins nombreux mais qui risquent d'être plus globaux et superficiels,
- des seuils d'ouverture ou de fermeture globalisés au niveau des deux classes,
- le service minimum (25 % d'enseignant gréviste) serait mis en place sur la base d'un ratio global de deux établissements,
- le travail en équipe des enseignants ne serait pas amélioré...

Lors du conseil d'école extraordinaire, enseignants et parents d'élèves ont émis à la quasi-unanimité un avis défavorable sur ce projet de fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, compte tenu des éléments exposés ci-dessus, décide d'émettre à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet de fusion des deux écoles communales.

N°6: Programme des travaux forestiers 2011

Madame SCHISLER Marie-Thérèse, adjointe à la forêt, présente les travaux d'action 2011 présentés par l'Office National des Forêts et retenu par la commission forêt qui s'est réunie le 19 avril dernier. Les travaux s'élèvent à 33 330 € HT.

A l'unanimité, les élus acceptent le programme des travaux d'un montant de 33 330 € HT présenté par Madame SCHISLER Marie-Thérèse.

N°7: Vente de terrain à la SCI de la Vallée

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 octobre 2010, le Conseil Municipal a accepté de vendre à Monsieur Jérémy CHARDOT le terrain du secteur « Sous la Ville » à VOID-VACON cadastré BC64, d'une surface de 5 296 m², pour un montant de 39 190 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de cette parcelle au profit de la SCI DE LA VALLEE, société civile en cours de constitution.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de vendre à la SCI DE LA VALLEE, représentée par Monsieur Jérémy CHARDOT, le terrain n°2 du secteur « Sous la Ville » à VOID-VACON cadastré BC64, d'une surface de 5 296 m², pour un montant de 39 190 € HT.

N°8: Taux d'imposition des taxes locales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la volonté de contenir les dépenses dans les périmètres des ressources 2010 actualisées afin de ne pas augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises, compte tenu des effets actuels de la crise économique. C'est pourquoi il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des quatre taxes directes locales et donc de maintenir les taux suivants :

- 20,83 % pour la taxe d'habitation
- 18,98 % pour la taxe foncière (bâti)
- 42,29 % pour la taxe foncière (non bâti)
- 19,25% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

N°9 : Approbation des comptes de gestion 2010, vote des comptes administratifs 2010 et des budgets primitifs 2011

Approbation des comptes de gestion 2010

Le Maire présente les comptes de gestion élaborés par le comptable et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de la Commune. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les divers comptes de gestion.

Vote des comptes administratifs 2010

Le Maire présente les comptes administratifs 2010 (budget communal et budgets annexes). Après que le Maire se soit retiré, le doyen d'âge, Monsieur Pierre DEL MISSIER, soumet au vote les divers comptes administratifs.

Après délibérations, sont adoptés à l'unanimité :

- le compte administratif de la Commune
- le compte administratif de l'eau
- le compte administratif de l'assainissement
- le compte administratif de la forêt

- le compte administratif du lotissement « sous les Ormes »
- le compte administratif de la microzone

Vote des budgets primitifs 2011:

Le Maire présente les budgets 2011 (budget communal et budgets annexes) et les soumet au vote de l'assemblée délibérante.

Après délibération, sont adoptés à l'unanimité :

- le budget communal
- le budget de l'eau
- le budget de l'assainissement
- le budget de la forêt
- le budget du lotissement sous les Ormes
- le budget de la microzone

N°10: Affectation du résultat – budget Communal

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	267 936,98 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	274 999,15 €

Soldes d'exécution

Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :	98 125,79 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	558 528,55 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	1 710 400,00 €
En recettes pour un montant de :	742 431,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	798 157,81 €
---	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	798 157,81 €
---	--------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	35 369,89 €
---	-------------

N°11 : Affectation du résultat – budget Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	25 898,67 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	166 186,59 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :	66 546,48 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	35 821,44 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	35 000,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	75 647,81 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	75 647,81 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	126 360,22 €

N°12 : d'affectation du résultat – budget Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	108 054,38 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	3 619,02 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :	368 663,91 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	13 757,78 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	50 000,00 €
En recettes pour un montant de	206 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	104 609,53 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	10 138,76 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0,00 €

N°13 :Affectation du résultat – budget forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	30 689.36 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	79 799.43 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :	17 198.25 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	44 961.68 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	15 000.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	1 508.89 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
-------------	--

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	1 508.89 €
---	------------

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	123 252. 22 €

N°14 : Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par délibération du 23 avril 2009.

► Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux connexes au remembrement fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre JP INGENIERIE à 18 023 € HT, soit une augmentation de 28,89% par rapport au forfait provisoire. Cet avenant fait également part de l'augmentation du délai pour la restitution de l'avant projet par le maître d'œuvre.

► Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une piste cyclable et piétonnière fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre EURL CONCEPT VOIRIES à 4 575,75 € HT, soit une augmentation de 3,40% par rapport au forfait provisoire.

► Acceptation de la résiliation du bail de Monsieur COUVREUR Patrick et remboursement intégral de la caution

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

N°15 : Caution pour la sonorisation de la Salle Jean-Louis GILBERT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition de deux sonorisations : une sonorisation portable qui sera utilisée exclusivement par la Commune et une sonorisation destinée à la Salle Jean-Louis GILBERT en remplacement de celle existante qui est devenue obsolète.

La sonorisation de la salle Jean-Louis GILBERT sera utilisée lors des manifestations, fêtes et cérémonies réalisées dans la salle polyvalente communale et il convient de fixer une caution afin de garantir la Commune contre les mauvaises utilisations de ce matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander aux usagers de la salle une caution pour l'utilisation de la sonorisation et de fixer cette caution à trois cents euros TTC.

N°1 : Objet : Approbation des comptes de gestion 2010, vote des comptes administratifs 2010 et des budgets primitifs 2011

N°2 : Bail commercial de la boucherie

N°3 : Validation du projet et du plan de financement prévisionnel de la piste cyclable et piétonnière entre Void et Vacon

N°4 : Représentation au syndicat mixte Val Sud Meuse

N°5 : Direction commune des écoles primaire et maternelle

N°6: Programme des travaux forestiers 2011

N°7: Vente de terrain à la SCI de la Vallée

N°8: Taux d'imposition des taxes locales

N°9 : Approbation des comptes de gestion 2010, vote des comptes administratifs 2010 et des budgets primitifs 2011

N°10: Affectation du résultat – budget Communal

N°11 : Affectation du résultat – budget Eau

N°12 : d'affectation du résultat – budget Assainissement

N°13 :Affectation du résultat – budget forêt

N°14 : Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

N°15 : Caution pour la sonorisation de la Salle Jean-Louis GILBERT

<u>Membres du Conseil Municipal</u>	<u>Signature des membres présents</u>
André JANNOT	
Bernard GENTER	
Marie-Thérèse SCHISLER	
Nina SUDAN	<u>Procuration à Bernard Genter</u>
<u>Pierre DEL MISSIER</u>	
Jean-Paul LHERITIER	
Francis PAUL	
Jean-Paul MARTIN	
Vincent LANOIS	
Jean-Pierre CHRISTOPHE	<u>Absent</u>
Joël GRISVARD	
Christine BACHE	
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Patrice ROUX	

Vincent FERRY	<u>Absent</u>
Jacqueline DAGUIER	
Marie-Ange CHOISELLE	
Virginie BOKSEBELD	